

COMMUNE D'ARGUEL
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mars 2017

Les convocations ont été faites le 20 mars 2017

Ordre du jour

Budget

Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2016

des budgets Assainissement M49 et M14

Affectations des résultats et Budgets Primitifs 2017 :

Assainissement M49 M14

Subventions

Vote des taux

Référence indiciaire au niveau de la fonction publique

Syndicats intercommunaux

Informations et Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 20 mars 2017 à 20h30, sous la Présidence de Monsieur André AVIS Maire.

Tous les membres étaient présents excepté Mathias Bougnon et Didier Marchal

Didier Marchal a donné procuration à David Lorton,

Monsieur Claude GRESSET a été désigné secrétaire de séance; le Maire a déclaré la séance ouverte à 20 h30

I Budgets

Pour chaque budget sont présentés successivement le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2016, l'affectation des résultats et Budget Primitif 2017

Les différents budgets sont examinés suivant l'ordre suivant M 49 et M14

A) BUDGET ASSAINISSEMENT M49

1) Compte administratif et compte de gestion 2016 M49

| CA 2016 M49 | EXPLOITATION | INVESTISSEMENTS | TOTAL CUMULE |
|---------------------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Recettes | 20 894,18 | 39 543,69 | 60 437,87 |
| Dépenses | 18 449,53 | 57 280,51 | 75 730,04 |
| Résultat de l'exercice | 2 444,65 | -17 736,82 | -15 292,17 |
| Report antérieur | 1 196,19 | 17 247,53 | 18 443,72 |
| Résultat de clôture (hors RAR) | 3 640,84 | -489,29 | 3 151,55 |

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Compte Administratif de 2016, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les soldes de l'exercice précédent, considérant que toutes les opérations sont régulièrement effectuées concernant l'exercice 2016, déclare que le Compte de Gestion 2016, pour la comptabilité M49 ASSAINISSEMENT, dressé par le Receveur, n'appellent ni observations, ni réserve de sa part. Après avoir donné lecture du Compte de Gestion M49 du Trésorier, le Maire assure que les résultats sont exacts et concordent en tous points avec le Compte Administratif.

Le Compte de Gestion du Trésorier est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2016, approuvé à l'unanimité des conseillers présents est voté et signé.

2) Affectation des résultats M49

Le Compte Administratif 2016 du Budget M49 fait apparaître des résultats excédentaires en exploitation de 1196.19 € ainsi qu'en investissements de 17 247.53. Par ailleurs il n'y a pas de reste à réaliser

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats de l'exercice de la façon suivante pour le Budget Primitif 2017 :

3151.55 € sont reportés au compte 002 « excédent antérieur reporté d'exploitation.

489.29 € sont portés au compte 1068 « Affectation en réserves »

489.29 € sont reportés au compte 001 « déficit antérieur reporté d'investissement.

2) BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT M49

| BP 2017 M49 | EXPLOITATION | INVESTISSEMENTS |
|-------------|-----------------|-----------------|
| DEPENSES | 19977,92 | 8487,45 |
| RECETTES | 19999,71 | 9437,21 |

Avec les règles de comptabilité liées aux amortissements, il faut équilibrer la section de fonctionnement par une subvention d'équilibre de 3000€ venant du budget général compte 65738.

Le Budget Primitif 2017 d'Assainissement, approuvé à l'unanimité des conseillers est voté et signé

B) BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE M14

1) Compte administratif et compte de gestion M14

| CA 2016 M14 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENTS | TOTAL CUMULE |
|------------------------|----------------|-----------------|--------------|
| DEPENSES 2016 | 119 811,64 | 37 922,34 | 157 733,98 |
| RECETTES 2016 | 142 481,49 | 64 296,65 | 206 778,14 |
| Résultat exercice 2016 | 22 669,85 | 26 374,31 | 49 044,16 |
| Reprise antérieure | 26 605,82 | -55 789,72 | -29 183,90 |
| Résultat de clôture | 49 275,67 | -29 415,41 | 19 860,26 |

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les délibérations modificatives de 2016 ainsi que le Compte Administratif de 2016, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les soldes de l'exercice précédent, considérant que toutes les opérations sont régulièrement effectuées concernant l'exercice 2016, déclare que le Compte de Gestion 2016, pour la comptabilité communale M 14, dressé par le Receveur, n'appellent ni observations, ni réserve de sa part.

Après avoir donné lecture du compte de gestion M14 du trésorier, le Maire assure que les résultats sont exacts et concordent en tous points avec le Compte Administratif.

Le Compte de Gestion du trésorier est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Il y a 2500 € de reste à réaliser en dépenses d'investissement.

Le Compte Administratif du Budget Général de la commune est accepté à la majorité et signé par tous les conseillers.

2) Affectation des Résultats M14

Le Compte Administratif du Budget M14 fait apparaître

en fonctionnement un résultat excédentaire de 49 275,67 €

en investissements un résultat déficitaire de -29 415,41 €

Compte tenu de 2500 € de restes à réaliser en dépenses d'investissements, le besoin de financement d'investissements est de 31 915,41 € ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter 31 915.41 € au 1068 et de reporter

les 29 415.41 € en dépenses d'investissement au cpte 001 Solde d'investissement reporté et 17360.26 € en recettes de fonctionnement au cpte 002 Excédent de fonctionnement.

Compte tenu d'un solde de budget CCAS de 2015 de 607.78 € à reprendre sur le budget principal, l'excédent de fonctionnement à reporter au cpt R002 est de : 17 360.26 + 607.78 = 17 968.04

3) Budget Primitif Général M 14

Subventions aux organismes de droit privé

| | | | |
|--------------------------|-------|---------------------|------|
| Ligue contre le cancer | 50 € | ASSAD | 50 € |
| Foyer Rural Arguel Pugey | 300 € | Anciens combattants | 50 € |
| Don du Sang | 50 € | Forts | 50 € |
| La Prévention Routière | 50 € | | |
| Reste à affecter | 50 € | | |

L'ensemble de ces subventions est accepté à l'unanimité de conseil municipal.

Au Budget Primitif 2017 M14 est inscrit 600 € au compte 6574

Taux d'imposition

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les mêmes taux d'imposition. La taxe habitation reste à 12.62%; la taxe foncière sur les propriétés bâties reste à 18.19% et la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste à 21.14%. Le produit attendu de ces taxes est d'environ 78 000 €

Le budget primitif présenté comprend en investissement la fin de l'aménagement de la protection incendie par des grillages, l'acquisition de terrain, le solde du PLU, quelques autres dépenses d'équipement. En fonctionnement, le premier poste de dépenses devant les frais de personnel demeure le S.I.F.A.L.P. avec le Centre de Loisirs Sans Hébergement. Il est prévu une reprise partielle du chemin du Prés du Caron

| BP 2017 M14 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENTS |
|---------------|----------------|-----------------|
| RECETTES 2017 | 176 118.04 | 78 165.41 |
| DEPENSES 2017 | 175 950.00 | 78 165.41 |

Le Budget Primitif 2017, approuvé à l'unanimité des conseillers est voté et signé

II Délibération référence indiciaire de l'indemnité des élus

Compte tenu des modifications des bases de rémunération de la fonction publique, il y a lieu de modifier la référence pour les indemnités des élus qui se basait sur l'indice 1015 qui a été modifié.

Il y a lieu de modifier la délibération en substituant « l'indice 1015 » par « indice terminal de la fonction publique.

III Rapport réunions syndicats intercommunaux

***Syndicat du Plateau**, la dernière réunion a permis de définir le budget qui sera prochainement voté ; la contribution de la commune évolue peu.*

***Syndicat de la Haute Loue**, la réunion d'orientation budgétaire a eu lieu mais le gros débat a porté sur le transfert des compétences Eau et Assainissement imposé par la Loi NOTRE au niveau des EPCI avec une mise en place possible dès 2018. Les communes de la CAGB pourraient se voir contraintes de sortir du syndicat et de passer en régie communautaire.*

***Syndicat des Grands Prés**, le budget n'est pas encore voté.*

***SIFALP**. La commune de Pugey a intégré le syndicat. Le budget a été voté à périmètre constant pour les communes. Le projet de rénovation et agrandissement avance avec quelques vicissitudes (Pipeline). Le scénario des travaux a été présenté aux parentes d'élèves et enseignants avant le conseil d'école. L'accueil est positif, cependant le scénario demande des ajustements pour les différents aspects d'organisation qui sont beaucoup conditionnées par les transports.*

IV Questions diverses

L'enquête publique pour le PLU est en cours jusqu'au 10 avril. Le commissaire enquêteur était en mairie le 9 mars, il sera présent en mairie le samedi 1 avril de 10 à 12 heures ainsi que le 10 avril de 17 à 19 heures dernier jour de l'enquête.

Les éléments du PLU ont été mis en ligne sur le site www.arguel.fr qui a été initié pour la circonstance. Ce site nouveau demande à être étoffé et la contribution de chacun est la bienvenue.

La séance est levée à 22h30